



Véloroutes et Voies Vertes en vallée du Rhône

Les circulations « douces », c'est-à-dire non motorisées, sont une réponse aux défis de l'avenir. On peut constater que dans certains pays voisins et notamment dans l'Europe du Nord où elles sont résolument prises en compte par les décideurs et les aménageurs, elles représentent une part importante du trafic.

C'est une réalité dans ces villes où les déplacements à vélo peuvent atteindre et dépasser 25 à 30 % de l'ensemble des déplacements, contre seulement 4 % dans nos cités ! Mais c'est également une réalité en rase campagne dans les liaisons interurbaines.

En 1998 l'Europe a lancé un programme de Véloroutes et Voies Vertes dont nous n'avons pas profité faute d'avoir su réagir à temps.

Rappelons que les Véloroutes sont des itinéraires tranquillisés dans lesquelles la circulation motorisée est faible. Les Voies Vertes sont de leur côté situées à l'écart du trafic routier. Elles constituent des cheminements sécurisés et non polluants ouverts aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux Rollers et aux cyclistes. Elles autorisent les déplacements de loisirs respectueux de la nature, à pratiquer en famille ou avec des amis.

Depuis lors l'Etat a fixé des règles et des objectifs, et la Région Rhône-Alpes de son côté s'est engagée à promouvoir certains projets et notamment celui du Rhône à vélo du « Léman à la mer ».

Le Rhône traverse des paysages splendides et notamment des sites peu accessibles près du fleuve mais que les Voies Vertes peuvent nous faire découvrir. Il devrait en résulter un trafic local et de loisir, similaire à celui qui existe par ailleurs sur le pourtour du lac d'Annecy ou le long du Danube par exemple. Comme dans ce dernier cas il devrait être possible de mixer et de conjuguer avec bonheur les différents modes train, transport fluvial et vélo, en minimisant l'usage de la voiture personnelle.

Il est important que les premières réalisations prévues du « Léman à la Mer » se déroulent sans retard, en respectant les règles de l'Art en matière d'équipement et de choix des tracés, pour que le succès soit au rendez-vous.

C'est ainsi qu'à Valence le bon tracé est celui retenu lors de la 1ère étude, rive gauche, pour relier notamment la base nautique de l'Epervière au bassin des joutes de Bourg-lès-Valence. Il est relativement onéreux mais les études de fréquentation montrent qu'il s'agit du meilleurs choix et qu'il conditionne la réussite de l'ensemble. Une occasion à ne pas rater de « retrouver les berges du Rhône » coupées par l'A7.

Les VVV de qualité suscitent des trafics significatifs, jusqu'à 8 000 usagers / jour sur un nouveau tracé dans notre Région. Ce sont autant de déplacements motorisés qui sont ainsi évités.

Mais l'impact des VVV dépasse les chiffres de fréquentation. Ceux qui les pratiquent prennent du recul et portent un autre regard sur les voyages et les trajets quotidiens.

Ils s'interrogent sur la nécessité d'effectuer des milliers de kilomètres en avion en brûlant du kérosène exempt de toute taxe ! Et leur voiture ne leur semble pas non plus un outil indispensable dans tous les cas. Ils déplorent également le flux ininterrompu de véhicules générateurs de nuisances, qui dégrade l'image et la réputation de la vallée du Rhône.

A l'inverse les Véloroutes et Voies Vertes sont de nature à restaurer une approche des déplacements conviviale, respectueuse des habitants, de la faune et de la flore, et à faire découvrir ou redécouvrir aux visiteurs comme aux locaux, de nouveaux cheminements et d'autres moyens de se déplacer.

Lucien Alessio
Vice-président de l'AF3V
L'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes.
Membre de REVV, Roulons En Ville à Vélo

Des voies vertes pour tous : piétons, cyclistes, PMR et Rollers...



